

PAR COURRIEL

Québec, le 14 septembre 2018

\*

N/Réf. : 1819-001

**Objet : Demande d'accès à l'information**

La présente lettre a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information reçue le 30 août dernier. Vous nous demandez de recevoir les documents pertinents permettant de répondre aux questions suivantes:

1. Les primes ou bonis de rendement versés aux hauts dirigeants pour les périodes 2016-2017 et 2017-2018 ;
2. La ventilation de ces sommes versées pour chaque poste (titre de la fonction, nom du gestionnaire, prime ou bonis octroyé et salaire annuel), pour les années 2016-2017 et 2017-2018.

Pour les années financières 2016-2017 et 2017-2018, aucune prime ou boni de rendement n'a été versé à un haut dirigeant de la Société. Par conséquent, nous vous informons que la Société du Plan Nord ne détient aucun document au sens de l'article 1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A 2.1) (ci-après, la « Loi ») contenant les renseignements demandés.

Cette information a été transmise dans le cadre de l'étude des crédits 2017-2018 en réponse à la question générale 40 et dans le cadre de l'étude des crédits 2018-2019, également en réponse à la question générale 40. Les documents transmis à l'Assemblée nationale dans le cadre de l'étude des crédits sont disponibles dans notre site Internet à l'adresse suivante : <http://plannord.gouv.qc.ca/fr/spn/acces>

Nous vous référons également aux informations contenues au rapport d'activité 2016-2017 de la Société, plus spécifiquement à la page 39, disponible dans notre site Internet à l'adresse suivante : <https://plannord.gouv.qc.ca/fr/spn/documentation/>. Le rapport d'activité 2017-2018 sera mis en ligne suite à son dépôt à l'Assemblée nationale. Vous pourrez le consulter à l'adresse susmentionnée et nous vous référons, pour votre question, à la page 49.

... 2

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions de recevoir, \_\_\_\_\_, l'expression de nos sentiments distingués.

[ Original signé ]

Alice Bélanger, avocate  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels

p. j. 1